

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 332

Artikel: Genève : si M. Poniatowski avait raison
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève: Si M. Poniatowski avait raison

Massif comme un régiment de CRS, le « plan de sauvegarde économique des régions » du ministre français de l'Intérieur, est parvenu à la cité de Calvin. Mais comme les gendarmes à Aléria, bien des arguments sont tombés à la première riposte des indigènes, qu'il s'agisse de la comparaison entre plans d'aménagements (où l'avance des Genevois est évidente), qu'il s'agisse du problème de la rétrocession partielle de l'impôt perçu sur le salaire des travailleurs frontaliers (une mesure proposée par Genève, mais longtemps freinée par Paris : l'Etat centraliste ne dialogue pas avec une « province »), ou qu'il s'agisse enfin du soi-disant « numerus clausus » opposé aux étudiants frontaliers. Bref, on se faisait une autre idée de la solidité des plans mis au point par les technocrates parisiens¹.

Un semi-colonialisme régional

La faiblesse du dossier français ne doit cependant pas cacher le problème : la crise économique met à nu une attitude suisse que nous avons définie comme un « semi-colonialisme régional » (DP, 31 août 1971).

Les entreprises genevoises licencient en premier lieu ces travailleurs que jusqu'à maintenant elles renvoient chaque soir à leur logement, à leurs équipements collectifs français, une fois leur force de travail utilisée. Un choix qui élimine bien sûr toutes charges financières (les frontaliers ne bénéficient pas de l'assurance-chômage) et même psychologiques : il est plus gênant de renvoyer dans son pays d'origine un travailleur étranger, sa femme, ses enfants, ses meubles, que de demander à la douane de refouler au petit matin le frontalier dont la carte n'a pas été renouvelée.

¹ Rappelons l'ouvrage de base sur la question (analysé dans DP): Claude Raffestin, « Frontières et sociétés, le cas franco-genevois », Lausanne 1975.

Et il faut admettre que les frontaliers qui conservent leur emploi vivent dans des conditions matérielles qui ne cessent de se dégrader : occupant en majorité des emplois modestes, sans droits politiques et souvent, du fait de leur manque de racines genevoises, sans appartenance syndicale, ils sont des victimes de choix de la reprise en main patronale en cours, reprise en main qui, dans certains grands magasins par exemple, débouche sur un véritable climat de peur.

Dans ces conditions, il est somme toute heureux qu'à défaut d'une riposte qui leur soit propre, ou — mais là on est loin du compte — qui découle de la solidarité des travailleurs suisses, la défense des frontaliers soit assurée par leur tuteur naturel, le gouvernement français. Celui-ci est en effet habilité à faire valoir certains éléments du dossier que ne pourraient mettre en évidence les frontaliers réduits à leurs propres « forces » : il est juste notamment de souligner que Genève est « demandeuse », enserrée qu'elle est dans ses frontières, des espaces verts de l'Ain et de la Haute-Savoie...

Pendant longtemps, Paris préféra ignorer les régions frontalières, leurs problèmes spécifiques et les déséquilibres dont elles étaient souvent les victimes. La montée du chômage interdit de fermer les yeux plus avant sur cette réalité différente et donc difficile à accepter pour des esprits parisiens. M. Poniatowski envoie donc « la troupe » sur les frontières pour ramener ces régions dans le schéma commun.

Des régions transnationales équilibrées

Le ministre français oublie ce faisant que, zone d'articulation entre les Etats, les régions frontalières ont une réalité propre et que la solution de leurs problèmes passe par l'acceptation de cette spécificité. Une fois cela admis, seule une concertation générale entre Etats peut déboucher sur la

constitution de régions transnationales équilibrées. En refusant de voir cette réalité-là, en négociant au coup par coup — hier les impôts, aujourd'hui les chômeurs, demain la mainmise suisse sur les terrains agricoles — les autorités suisses et françaises entretiennent un climat de confrontation permanente et de frustration. Il faut être aveugle pour ignorer la rancune que l'attitude, l'argent suisses développent dans les départements frontaliers.

Le marché de l'emploi genevois selon le Service cantonal de statistiques

Ces chiffres sont à considérer avec toute la réserve qu'imposent les statistiques officielles au chapitre du marché de l'emploi (on ne sait pas au juste combien de cas, en particulier en ce qui concerne les travailleurs étrangers, échappent aux spécialistes de l'administration !) ; ils indiquent cependant une tendance très nette que confirment tous les exemples précis dont nous avons connaissance (les totaux de fin 1974 sont spécialement indiqués pour permettre une comparaison valable avec le climat de l'année dernière).

Mois	Population dont du canton saisonniers	Main-d'œuvre étrangère		
		Total	dont frontaliers	
1974				
Novembre	343 385	7 173	56 609	24 270
Décembre	336 237	166	49 424	24 613
1975				
Janvier	337 132	936	49 292	24 164
Février	338 151	1 783	49 151	24 201
Mars	339 170	3 024	50 495	23 725
Avril	339 865	4 104	49 392	23 632
Mai	340 512	4 399	49 929	23 223
Juin	340 614	4 477	49 816	22 719
Juillet	340 007	4 507	48 854	22 448
Août	340 030		48 823	22 174